



**Quimperlé  
Communauté  
Kemperle  
Kumuniezh**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 23 juin 2022, s'est réuni le 30 juin 2022 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

**Nombre de conseillers :**

**En exercice :** 52

**Présents :** 38 jusqu'à 19h45 puis 37

**Votants :** 51

**Secrétaire de séance :** Danielle LE GALL

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

<b>ARZANO :</b>	Jean-Luc EVENNOU
<b>BANNALEC :</b>	Christophe LE ROUX, Marie-France LE COZ, Guy DOEUFF, Denis BARGUIL, Martine PRIMA
<b>BAYE :</b>	Pascal BOZEC
<b>CLOHARS-CARNOËT :</b>	Jacques JULOUX, Denez DUIGOU
<b>GUILLIGOMARC'H :</b>	Alain FOLLIC
<b>LE TRÉVOUX :</b>	Daniel HANOCQ
<b>LOCUNOLÉ :</b>	Corinne COLLET
<b>MELLAC :</b>	Nolwenn LE CRANN
<b>MOËLAN-SUR-MER :</b>	Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Franck BERTHET, Christelle FENEON, Christophe RIVALLAIN
<b>QUERRIEN :</b>	Stéphane CADO, Patricia ECK
<b>QUIMPERLÉ :</b>	Danièle KHA, Patrick TANGUY, Marie-Madeleine BERGOT, Gérard JAMBOU, Pascale DOUINEAU, Danièle BROCHU, Eric ALAGON (jusqu'à 19h45), Eric SAINTILAN
<b>RÉDÉNÉ :</b>	Yves BERNICOT, Lorette ROBERT-ROCHER
<b>RIEC-SUR-BÉLON :</b>	Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE, Vincent PENNOBER
<b>SAINT-THURIEN :</b>	Michel CHARPENTIER
<b>SCAËR :</b>	Jean-Yves LE GOFF, Robert RAOUL, Danielle LE GALL
<b>TRÉMÉVÉN :</b>	Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :

Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO), Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS), Loïc PRIMA (CLOHARS), Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX), Franck CHAPOULIE (MELLAC), Christophe LESCOAT (MELLAC), Isabelle MOIGN (MOELAN), Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE), Michel FORGET (QUIMPERLE), Leslie COLLINS (REDENE), Florence PENCHE (RIEC), Hélène LE BOURHIS (SCAER), Jean-François LE MAT (SCAER), Monique CAUDAN (TREMÈVEN)

POUVOIRS :

Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO) a donné pouvoir à Jean-Luc EVENNOU (ARZANO)  
 Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS)  
 Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX) a donné pouvoir à Daniel HANOCQ (LE TREVOUX)  
 Franck CHAPOULIE (MELLAC) a donné pouvoir à Nolwenn LE CRANN (MELLAC)  
 Christophe LESCOAT (MELLAC) a donné pouvoir à Jean-Yves LE GOFF (SCAER)  
 Isabelle MOIGN (MOELAN) a donné pouvoir à Franck BERTHET (MOELAN)  
 Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)  
 Michel FORGET (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Pascale DOUINEAU (QUIMPERLE)

## QUIMPERLE COMMUNAUTE

Envoyé en préfecture le 04/07/2022

Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le

ID : 029-242900694-20220630-2022\_131-DE

Eric ALAGON (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Gérard JAMBOU (QUIMPERLE) à partir de 19h45  
Leslie COLLINS (REDENE) a donné pouvoir à Yves BERNICOT (REDENE)  
Florence PENCHE (RIEC) a donné pouvoir à Aude MARSILLE (RIEC)  
Hélène LE BOURHIS (SCAER) a donné pouvoir à Danielle LE GALL (SCAER)  
Jean-François LE MAT (SCAER) a donné pouvoir à Robert RAOUL (SCAER)  
Monique CAUDAN (TREMEVEN) a donné pouvoir à Jean-Claude QUENTEL (TREMEVEN)

DCC2022-131

**POLITIQUES PUBLIQUES COMMUNAUTAIRES**  
**5- GESTION DURABLE DES DECHETS**

**Etude de mise en place du tri à la source des biodéchets : Choix du scénario et dépôt d'un dossier pour l'Appel à projet de l'ADEME**

L'étude portant sur le tri à la source des biodéchets commencée en fin d'année 2021 est aujourd'hui terminée. Suite à une étude détaillée des coûts et des caractéristiques techniques, il a été choisi d'entériner le scénario 3 pour la partie biodéchets et le plan d'actions débattu en comité de pilotage (réunissant Quimperlé Communauté et ses partenaires), sur la base des propositions du cabinet CEREG. Le tableau ci-dessous présente ce scénario en détail, en fonction des catégories d'habitats constatés sur le territoire :

	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
<b>Scénario 3</b>	Zones d'habitat dispersé	Zones pavillonnaires situées en dehors du centre-ville avec espaces verts	Zones touristiques (frange littorale et secteurs touristiques proches)	Centre-ville / centre-bourg
<b>BIO</b>	Renforcement du compostage individuel	Renforcement du compostage individuel & collectif	Mix entre compostage individuel & collecte PAV BIO	Mix entre compostage collectif & collecte PAV BIO

Il apparaît ainsi que pour les biodéchets, le compostage individuel sera renforcé pour les secteurs géographiques des catégories 1 à 3, et que le compostage collectif sera accentué pour les catégories 2 à 4. Concernant les catégories 3 et 4, afin de capter le maximum de biodéchets dans la part des ordures ménagères résiduelles, il est ainsi proposé de réaliser une collecte séparée des biodéchets en points d'apports volontaires, en complément du compostage individuel et/ou collectif.

Pour favoriser la mise en œuvre d'opérations performantes permettant d'accélérer l'atteinte des objectifs de la Loi AGEC, l'ADEME propose aux collectivités bretonnes un accompagnement pour :

- Définir une stratégie de généralisation du tri à la source des biodéchets de la prévention au retour au sol dans le cadre de leur Service Public Prévention et Gestion des Déchets,
- Renforcer et développer les pratiques de tri à la source des biodéchets (collecte séparée et/ou gestion de proximité),
- Déployer les plateformes de compostage à maîtrise d'ouvrage publique.

Pour bénéficier de cet accompagnement technique et financier, le projet doit être déposé sur la plateforme de l'ADEME. Il devra respecter un certain nombre de prérequis et sera évalué sur la base de critères présentés dans le cahier des charges de l'appel à projets.

Seront éligibles les dépenses relatives aux opérations de tri à la source des biodéchets, des équipements, à la communication et les formations.

Pour assurer la complémentarité sur le territoire, il est possible d'opter pour un ou plusieurs des volets proposés, en fonction de l'avancée de la généralisation du tri à la source des biodéchets de la collectivité. Ainsi il est proposé de déposer un dossier pour les 2 volets suivants, sachant que le volet 1 portant sur l'étude de tri à la source des biodéchets a déjà été déposé l'an passé :

-Volet 2 : Renforcer les opérations de gestion de proximité des biodéchets

-Volet 3 : Mettre en place des collectes séparées des biodéchets

Les aides apportées par l'ADEME sont de 55% pour tout ce qui concerne les dépenses d'investissement, les dépenses de communication, d'animation et de formation pour le renforcement du déploiement des opérations de gestion de proximité des biodéchets, et de 10 €/habitant desservi pour les dépenses d'investissements (précollecte, collecte, adaptation des bennes de collecte) et frais liés aux actions de communication pour la mise en place effective de la collecte séparée des biodéchets. A cela s'ajoute une aide de 30 000 € par ETP par an pendant 3 ans pour un chargé de mission chargé de mobiliser les producteurs de biodéchets ou relais de terrain dédié à la gestion de proximité.

A ce titre, l'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER la mise en place du scenario 3 pour la partie biodéchets et le plan d'actions qui en découle,
- AUTORISER le Président à déposer sur la plateforme de l'ADEME, 2 dossiers de subvention concernant les opérations de gestion de proximité et la mise en place des collectes séparées des biodéchets.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

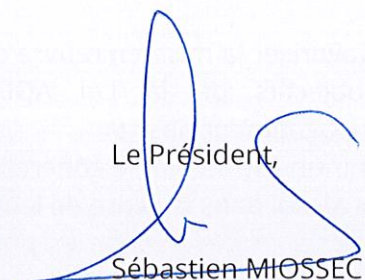
- APPROUVE la mise en place du scenario 3 pour la partie biodéchets et le plan d'actions qui en découle,
- AUTORISE le Président à déposer sur la plateforme de l'ADEME, 2 dossiers de subvention concernant les opérations de gestion de proximité et la mise en place des collectes séparées des biodéchets.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,  
  
Sébastien MIOSSEC